

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 8 avril, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, Mme MOUMIN Manon, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC
Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ
Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. Philippe BOURDOLLE, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M.
VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme DEBAYLE Michèle
(Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER
Martine).

Secrétaire de séance : Mme Laure Coquel

Affiché le : 13/04/2022

10. Convention de mise à disposition de terrain entre la commune de Boisseuil, l'Office National des Forêts et l'association Limouzi Paintball Squads.

L'association Limouzi Paintball Squads, située impasse de Leycuras à Boisseuil a pour objet la pratique du paintball. Dans ce cadre, cette dernière a besoin d'un terrain pour les entrainements mais également pour organiser des rencontres interrégionales.

L'association a ainsi sollicité la commune pour une mise à disposition gratuite d'un terrain dans la clairière du bois du Crouzy. La parcelle située au bois du Crouzy étant soumise au régime forestier dans sa totalité, une autorisation préalable de l'Office National des Forêts (ONF) était obligatoire.

Un accord de principe ayant été donné par l'ONF, il est désormais nécessaire de signer une convention tripartite entre la commune, l'association et l'ONF afin de fixer les règles et les conditions techniques d'utilisation de cette parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de terrain avec l'ONF et l'association Limouzi Paintball Squads ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **de donner au Maire toute autorisation nécessaire aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT